



La légitimation de la violence à la télévision et dans la vie sociale

Concepción Fernández Villanueva *, Roberto Domínguez Bilbao

**, Juan Carlos Revilla Castro*

*Universidad Complutense, Dpto. de Psicología Social, Madrid, Espagne

** Universidad Rey Juan Carlos, Opto. de Ciencias Sociales * Madrid, Espagne

La télévision est un agent socialisateur majeur, spécialement pour les jeunes générations.

1. "Fréquence" *versus* "légitimation". Les processus d'acceptation et de justification de la violence

La télévision dispose d'une énorme capacité de pénétration dans les contextes de vie sociale les plus divers. Quoi d'étonnant des lors que la violence véhiculée par ce média ait retenu l'attention de bien des chercheurs, spécialement des psychologues et des sociologues. La majorité des recherches cependant, pour évaluer l'influence négative de la télévision dans notre société, se boment à quantifier les volumes de violence émise, donc la permissivité à cet égard, comme s'il s'agissait là d'un indicateur mécanique des effets produits dans de multiples audiences.

Nous pensons qu'il faut aller au-delà du simple recensement des scènes de violence, de leur fréquence ou de leur quantité. Il faut aussi étudier le type de violence, son mode de présentation, ceux qu'elle implique, le moment où elle est présentée, le message qu'elle véhicule et comment nous la recevons, soit les conditions qui feront que le spectateur percevra la violence comme acceptable ou non, comme légitime ou illégitime.

Notre propos est de mesurer la légitimation de la violence, son importance, sa qualité - présentée à la télévision, en insistant sur la spécificité de ce média. Mais qu'entendons-nous par légitimation ? Il s'agit certes du processus par lequel une "légitimité" est conférée à un acte ou à un fait. Selon le rapport au contexte politique ou social toutefois, des significations distinctes entrent en jeu : la justification (Bandura, 2001), l'adéquation au contexte social

(Wakeman, Orleans, 1998), la considération du préférable (Coopet; Roter, Langlieb, 2000), la consécration par la routine (Weatherall, 1998), la relation avec la loi naturelle (Davis, 1990), etc. On pourrait dire que légitimer la violence consiste à la présenter comme un comportement acceptable, normal, trivial, compréhensible, digne, dans certains cas, d'être célébrée et exaltée.

Cependant, la complexité de la légitimation apparaît lorsque «intrinsèquement il s'agit d'un processus à multiples niveaux» : un niveau "local" qui affecte l'objet de la légitimation et un niveau "global" lié à l'environnement dans laquelle le processus se déroule (Dornbusch, Scott, 1975 ; Walker, Zelditch, 1993 ; Berger, Ridgeway, Fisek, Norman, 1998). Dans le cas des médias, les deux niveaux s'articulent pour former des contextes interprétatifs (Pollock, Rindova, 2001), avec la probabilité de voir l'audience accepter comme légitimes ou illégitimes la conduite, la pratique sociale, etc., que met en valeur l'émission.

2. Stratégies et mécanismes de légitimation dans les émissions télévisuelles

Analyser des épisodes et des actes de violence présentés à la télévision et voir s'ils se présentent comme légitimes ou illégitimes est une tâche ardue : les médias échappent à une analyse classique et il est difficile de savoir comment les spectateurs interprètent la grande diversité de programmes émis par autant de chaînes. Il convient aussi de prendre en compte les types d'émissions : les programmes d'information et les *reality shows* ne s'interprètent évidemment pas de la même manière que les programmes de fiction. Il est tout aussi évident, d'autre part, que l'interprétation et l'évaluation des actes de violence - comme c'est le cas d'ailleurs pour l'ensemble d'une programmation - tient à l'articulation d'indices tant verbaux que visuels et que les seconds peuvent affecter substantiellement le sens des premiers, le renforcer ou l'atténuer, ou encore présenter par eux-mêmes des faits autant que des intentions ou des interprétations (Fernández Villanueva *et al.*, 2004).

Nous observerons dans un premier temps les stratégies et les mécanismes autour desquels le discours télévisuel construit l'évaluation des actes de violence.

C. Fernández Villanueva, R. Domínguez Bilbao, J.c. Revilla Castro

Pour mettre en scène des actions violentes qui puissent s'interpréter comme plus ou moins acceptables ou légitimes, il n'est pas nécessaire d'en expliciter ni les raisons ni le sens. Il suffit en effet de poser comme tels les agresseurs, les victimes et les conséquences des agressions. Par exemple, pour légitimer un acte violent, il suffit de faire figurer des acteurs sympathiques ("héros" ou "rambo") qui résolvent des problèmes, ou des acteurs "légaux" (police, armée) qui rétablissent le respect des normes, ou des acteurs "acceptables" (professeurs, pères, adultes) qui exercent une violence liée à leur rôle, ou encore des acteurs contraints à la défense de leurs droits, etc. Cette légitimation se renforce si les victimes sont présentées comme coupables, aliénées ou simplement susceptibles de recevoir une bonne leçon. Au contraire, pour présenter un acte de violence comme illégitime, on prendra des agresseurs antipathiques, malveillants, coupables ou fous et des victimes innocentes et sans défense.

Les actions violentes se présentent donc à nous selon l'évaluation qu'en fait l'auteur qui les expose et les conséquences qu'il déroule. Ainsi, prennent corps des actions proportionnées, disproportionnées, morales, licites ou illicites, inexplicables, inhumaines, humoristiques, nécessaires, etc., ample panorama où se mêlent les caractéristiques des protagonistes, des victimes, des effets et des conséquences de façon à produire l'explication et l'argumentation qui fondent la prétention légitimatrice ou délégitimatrice des émissions.

La stratégie légitimatrice des programmes télévisuels consiste concrètement à construire et à mettre en scène des acteurs, des effets et des conséquences. Les mécanismes à l'échelle des acteurs se basent sur la manière dont l'émission les présente, leur attribue des caractéristiques, un rôle et les fait agir. À l'échelle des effets, ils se réfèrent au fait de montrer ou non ces effets et à la manière de le faire. Quant aux conséquences négatives ou positives, leur occultation ou non forme à son tour un moyen de les légitimer ou de les délégitimer. Finalement, la légitimation ou non des actions violentes passe par la manière de les présenter comme offensives ou défensives, licites ou illicites, comportant des fins morales ou immorales, etc.

Ainsi les émissions portent-elles en elles une interprétation, une prétention ou une prédisposition plus ou moins élaborée visant à l'acceptation de la violence comme légitime ou à son rejet comme illégitime.

3. La télévision comme agent légitimateur ou délégitimateur de la violence

En analysant la programmation sous l'angle de la construction subtile du sens et de l'évaluation des actions, la première chose qui frappe est le taux élevé de violence présentée comme légitime et donc comme éthiquement acceptable. Selon nos analyses (Fernández Villanueva *et al.*, 2006), près de 40% des actes agressifs présentés à la télévision s'affirment comme totalement légitimes, 40% sont délégitimés et quelque 20% apparaissent comme complexes, soit à la fois légitimés et délégitimés.

D'autres études présentent des résultats similaires. Le Centre Supérieur de l'Audiovisuel français (CSA, 1995) voit légitimés 40% des actes agressifs des programmes de fiction qu'il a analysés. En additionnant les scores des fins positives attribuées aux agresseurs, tels que les analysent B. Gunter et J. Harrison (1998) - autopréservation, bien-être de la société ou de la famille et renforcement ou respect de la loi - nous obtiendrions environ 33 % d'actes de violence légitime.

Nous pouvons dès lors conclure que bien des violences sont présentées comme illégitimes (40% dans notre étude, 43% dans celle de Gunter et Harrison) et que, de ce fait, les spectateurs devraient les condamner.

Notre étude met en avant un fait important que d'autres n'évoquent même pas et qui modifie substantiellement l'interprétation des données, à savoir que, pour une importante quantité d'actes violents (20%), la légitimation ne se présente pas de manière claire et nette : il y apparaît à la fois des éléments légitimateurs (acceptables) et délégitimateurs (condamnables). L'effet de cette complexité est double. D'une part, la probabilité que le spectateur perçoive comme légitimés les actes de violence qui ne le sont que sous un aspect donné pourrait augmenter significativement le nombre de ceux qui sont véritablement légitimés. On avoisinerait alors les 60% d'actes de violence qui se présentent avec quelque argument qui les légitime, soit 6 actes de violence sur 10. D'autre part, le manque d'encadrement de la violence et l'absence d'un cadre éthique cohérent peut conduire à une désorientation du spectateur, et spécialement du spectateur infantile qui ne pourrait se référer à des pré-supposés éthiques ou moraux lui permettant d'évaluer ou d'investir de sens les actes qui lui sont présentés à l'écran.

On pourrait se demander si cette "ambivalence" ou ce manque de paramètres stricts ne reflète pas le rapport aux actes de violence dans la vie courante - la notion de violence, en effet, est une question d'évaluation et l'interprétation dépend certes et dans une large mesure de ceux qui évaluent. Quoi qu'il en soit, c'est la une dimension qu'il faut prendre en considération pour son éventuelle incidence sociale.

Ajoutons qu'il existe un autre indicateur, important, lié aux phénomènes de légitimation de la violence : son efficacité. Pres de la moitié des actes agressifs que nous avons analysés ont des conséquences positives pour l'agresseur. Autrement dit, qu'on les juge éthiquement positifs ou négatifs, ils se présentent comme des recours dotés d'une forte probabilité de succès.

Sans considérer les facteurs extra-télévisuels, une première conclusion serait que les hauts taux de légitimation tout comme l'efficacité de la violence présentée sur les écrans invitent le spectateur à la compréhension et à l'acceptation. Évidemment, il faut par ailleurs prendre en considération les contextes interpersonnels, politiques et sociaux au sein desquels la télévision opère et confronter cette légitimation à d'autres légitimations en dehors des médias et notamment de la télévision.

4. Les critères légitimateurs de la télévision et de la vie sociale. Contrastes et implications

Les résultats en matière d'évaluation positive ou négative de la violence dans les programmes de télévision ouvrent à un débat intéressant : quel est le rapport entre ces évaluations d'une part et, d'autre part, la légitimation de la violence dans la culture ou le système général des valeurs, dans les systèmes juridiques et pénaux qui régissent notre vie sociale et dans la société.

Si nous entendons par violence culturelle celle qui apparaît dans les productions littéraires ou autres diffusions, nous constaterons - en suivant C. Penalva (2002) - qu'elle est tout sauf négligeable, surtout si elle se présente comme légitime et acceptable. Ainsi, les contes, les fables, les récits repris dans la littérature enfantine portés au grand écran, ou encore les récits inscrits dans un contexte religieux viennent légitimer divers types de violence.

Viennent aussi à légitimer les institutions par leur propre

action comme par leurs normes et valeurs intrinsèques. Toutes disposent de "multiples systèmes de sanction destinés à garantir les comportements espérés dans des situations diverses". Selon le cas, il s'agit de châtiments, de mécanismes de correction, de discrimination ou d'exclusion. A chaque fois, la violence se justifie, masquée sous d'autres noms ou rendue compréhensible pour diverses raisons. En un mot, depuis la culture populaire jusqu'aux institutions, les actes violents justifiés abondent.

Tableau 1. : Discours légitimateurs et délégitimateurs de l'agression

Discours légitimateurs			Discours délégitimateurs		
	N	%		N	%
Réaction proportionnée	102	15,6	Propos illicites	166	25,3
Visée normative :			Réaction disproportionnée	36	5,5
le respect des normes	45	6,9	Moyens illicites	13	2,0
Protection	19	2,9	Action injustifiée, absurde	136	20,8
Routine du rituel ou du spectacle	11	1,7	Production du mal/ évitement du bien	22	3,4
Loi naturelle	9	1,4			
Recherche d'un bien supérieur	67	10,2	Autres	3	0,5
Divertissement, humour	71	10,8	Rien	279	42,6
Autres	3	0,5			
Rien	328	50,1			
Total	655	100	Total	655	100

Source: Proje de recherche "Información y representación de la violencia en la Televisión: análisis de las cadenas que emiten en Madrid" (Fernández-Villanueva, Domínguez, Revilla, Anagnostou, 2000)

La violence qui s'exerce dans la vie sociale est non seulement tolérée mais encore considérée comme nécessaire et, par conséquent, les codes juridiques pourvoient aux procédures et moyens de la dépenaliser et de la saluer comme positive. Des actes de violence institutionnelle (destinés par exemple à garantir les normes ou à protéger) ne forment en rien un délit et sont acceptés par

principe. Des actes individuels qui pourraient être considérés comme négatifs, et donc condamnables, sont légitimés ou acceptés en invoquant des conditions d'exception ou des circonstances atténuantes qui les exonèrent de la responsabilité pénale.

On peut ainsi se demander jusqu'à quel point les critères dont la télévision use pour légitimer ou délégitimer la violence différencieraient vraiment des critères juridiques courants qui régulent et sanctionnent la vie sociale. Autrement dit, la télévision légitime-t-elle plus ou moins la violence que ne le font les autres instances sociales ? Pour répondre concrètement à la question, observons en détailles raisons et arguments légitimateurs qui, en Espagne et selon notre observation, se présentent dans les émissions télévisuelles.

Avançons quelques arguments pour ouvrir le débat : presque toutes les formes de légitimation de la violence à la télévision font écho au fonctionnement des institutions ou aux codes légaux qui gouvernent notre vivre ensemble. Ainsi, la réaction proportionnée renvoie à ce que le champ juridique connaît sous le nom de légitime défense. La violence en vue du respect des normes se réfère à l'Etat : elle est le fait des agents de l'Etat (police, armée) ou celui des délégués de l'Etat (pères, professeurs). La violence protectrice se donne comme légitime défense lorsqu'elle est interpersonnelle, et, à l'échelle sociale, se prévaut de l'institution. De même, la violence en vue d'un bien supérieur se légitime lorsqu'elle émane d'une institution. La violence s'accepte encore si elle appartient à un rituel (bien que nombre de ses formes soient mises en question). Elle trouve aussi légitimité à l'échelle du règne naturel même si, ses protagonistes étant des animaux, les effets légitimateurs sont plus compliqués et doivent en appeler à l'analogie. Enfin, la violence naturelle n'est pas seulement considérée comme inévitable mais encore exaltée au titre de mécanisme positif de la vie animale et humaine.

Voilà qui suggère que, pour une part au moins, les raisons ou les discours dans les émissions de télévision ne diffèrent pas des exigences des codes juridiques et légaux et, finalement, des valeurs sociales en cours. À la télévision toutefois, la permissivité en fait de violence est plus grande, en particulier dans les produits de fiction (films, séries). On valorise par exemple la violence de la personne qui, en malmenant un malfaiteur, vise un bien supérieur ou tente de faire prévaloir les normes, et, pourvu qu'elle attaque le cou-

pable, on salue en elle le héros qui réagit de manière disproportionnée à une agression. On admettra de même une action illégitime, légalement punissable, lorsque la victime semble la mériter pour un fait qu'elle vient de commettre ou qu'elle a antérieurement commis. De telles formes de violence ne sont pas tolérées par les codes légaux et il est normalement hors de question qu'elles soient assumées par des agents institutionnels. Ajoutons que - alors que les émissions télévisuelles y recourent volontiers - la violence au titre de divertissement ou d'humour non seulement ne constituerait pas une circonstance atténuante devant un juge mais pourrait plutôt s'interpréter comme aggravante et preuve de cruauté gratuite. Nous pourrions dire ainsi que la télévision dépenalise en beaucoup de situations ce que les codes pénaux condamneraient.

En matière de délégitimation également, la télévision fait largement écho aux règles juridiques courantes. Elle délégitime ainsi le malfaiteur social ou l'"anti-héros" qui tient des propos illicites, exerce des formes de violence injustifiée ou agresse une personne présentée comme innocente et sans défense. En ce sens, la télévision ne se fait que le messenger des valeurs sociales affirmées autour d'elle. Mais il apparaît toutefois une différence importante: la télévision peut se montrer plus répressive que les codes légaux, c'est-à-dire délégitimer plus que ceux-ci ne le font.

Lorsqu'une action est présentée comme gratuite, injuste ou incompréhensible, elle est d'autant plus délégitimée - par delà même de ce qui serait juste du point de vue légal - que l'agresseur ne peut ni se faire entendre, ni l'expliquer sur base de ses propres arguments. Il est très probable que, dans de tels cas, l'émission prive le spectateur d'éléments contextuels qui pourraient le conduire à comprendre et à justifier la violence en question. Ainsi, apparaît un discours pacificateur par excellence, un discours qui nie toute logique ou explication des faits condamnés.

De la même façon, l'argument délégitimateur que nous avons appelé "Production du mal/Évitement du bien" peut comporter une délégitimation injustifiée car il insiste seulement sur les conséquences négatives en minorisant ou ignorant les conséquences positives de l'acte violent. Cet argument est d'autant plus spécieux que l'évaluation des maux causés et des bénéfices passés sous silence est, d'après la personne qui évalue, sujet à de grandes variations. Enfin, la condamnation excessive (au regard des nor-

mes juridiques) survient également dès que l'agresseur est un anti-héros désigné d'avance pour ses caractéristiques négatives.

5. Notes pour un débat

5.1. La nécessité de montrer la violence

S'il existe un discours visant à éradiquer la violence, il est tout autant nécessaire de la montrer à tous les niveaux sociaux ou elle prend corps. Les actes de violence suscitent des sentiments et des émotions non seulement lorsqu'on y est directement impliqué, mais aussi lorsqu'on en est le témoin. Sous l'effet des émotions, les valeurs et les signifiés associés à la violence - rejet social, fatalité universelle, légitimation spécifique, etc. - s'inscrivent en nous et se convertissent en un puissant mécanisme d'interaction sociale et d'intellection de la société.

Il ne fait aucun doute que les milliers de scènes de violence qui nous sont présentées, non seulement à la télévision mais dans tous les médias, sont en quelque sorte un miroir de ce qui se passe en notre for intérieur. Si toutes les représentations ou scénarios qui nous montrent la violence disparaissaient, nous serions amputés de quelque chose qui nous est essentiel. Sans cette dimension si importante des relations interpersonnelles comme des relations entre les groupes, les peuples ou les états, la vision des choses nous semblerait clairement inadéquate, pour ne pas dire immorale. Connaître la violence, l'expérimenter ou participer à la douleur des victimes peut singulièrement indisposer ceux qui connaissent ou perçoivent l'horreur, mais leurs sentiments de refus, de dégoût et de douleur peuvent également engendrer la volonté de changer ce qui rend possible de tels aboutissements et de tels dommages. Ainsi, si nous éliminions l'information sur la violence et son vécu, nous empêcherions la genèse de normes, d'actions et de codes essentiels pour la rendre de façon acceptable. Éliminer les scènes de violence ne servirait ainsi qu'à certains (les agresseurs) tandis que la mesure nuirait à d'autres (les victimes) : la connaissance de la violence ne serait sans effets que si la vie sociale ne la connaissait pas.

5.2. L'importance de la légitimation de la violence à la télévision

Le problème des actes violents à la télévision, nous l'avons dit, n'est pas d'abord leur présence sur les écrans ni leur fréquence : il est dans leur mode de présentation comme acceptables, compréhensibles, justifiables ou, au contraire, comme repoussants ou condamnables. Il s'agit de la légitimation directe, explicite. Mais il est aussi d'autres faits qui se produisent dans les émissions télévisuelles et qui peuvent intervenir comme des formes de légitimation indirecte : c'est par exemple la sur-représentation de la violence.

La sur-représentation, l'insistance à montrer des faits de violence plus que d'autres faits - surtout lorsqu'il s'agit de montrer non pour informer mais pour fasciner, intéresser ou maintenir les niveaux d'audience des émissions - pourrait se comprendre comme une légitimation indirecte. Le spectateur, en effet, pourrait en arriver à associer la fréquence à la normalité ou du moins à conclure que la violence n'est pas aussi inadmissible que ne le disent les codes éthiques abstraits. Cet argument coïncide avec ce que certains auteurs nomment «effets désensibilisateurs» et, surtout, dés-inhibiteurs chez les spectateurs. C'est ce qu'évoque Bandura, un des chercheurs les plus reconnus en la matière: «Dans les représentations télévisuelles de la discordance humaine, l'agression physique est une solution privilégiée lors de conflits interpersonnels ; elle est donnée comme acceptable et relativement couronnée de succès ; et ceci reçoit l'approbation sociale via les superhéros qui triomphent du mal par des moyens violents. Ce panorama légitime, exalte et banalise la violence» (Bandura, 2001).

Il reste que nous ne pouvons fixer d'avance un taux de violence qui serait adéquat et qui représenterait la même proportion que dans la réalité. Qu'il y ait beaucoup de violence légitimée ne doit pas nous surprendre : dans la vie quotidienne, bien des actes se justifient par des raisons qui sont aussi celles que la télévision nous montre.

5.3. Légitimation télévisuelle et autres légitimations

La légitimation de certaines formes de violence ne peut certes que participer au maintien ou au développement d'actions et de relations abusives. En effet, légitimer une chose, c'est la considérer comme juste et lui offrir l'appui éthique pour se réaliser. Mais le vrai débat social sur la violence à la télévision devrait se

centrer sur le fait de savoir quelles formes de légitimation ou de délégitimation semblent adéquates à notre ordre juridique. Savoir aussi si certaines formes de légitimation ou de délégitimation de la violence ne contribueraient pas à amplifier des messages discordants ou contradictoires au regard des règles de notre vivre ensemble.

La moindre des exigences, du point de vue de la conservation des codes légaux en usage, serait que la télévision ne s'éloigne pas excessivement de leurs critères, c'est-à-dire qu'elle reste en accord avec eux. D'une certaine façon, c'est le cas. D'une autre, ce n'est pas : on songe en particulier aux produits que les téléspectateurs reçoivent au titre de "fictions". La légitimation dans les programmes réalistes (essentiellement dans les programmes d'information) est assez nette et très ajustée aux codes légaux. La légitimation à l'échelle des fictions, par contre - et nous avons déjà évoqué le fait -, est plus large et plus permissive (les individus peuvent faire ce que la légalité ne permet pas dans la réalité). La condamnation et la délégitimation y apparaissent aussi plus tranchées (les effets positifs de la violence sont gommés ou déformés).

Ce qui pourrait faire problème serait que la télévision se mette à utiliser des critères différents des critères en vigueur dans les codes légaux. Ce ne semble pas le cas actuellement : les critères généraux de légitimation restent saufs. Mais les degrés d'acceptation ou de condamnation varient. La télévision peut se montrer plus permissive à l'égard de certaines violences individuelles et plus dure à l'égard des violences institutionnelles : elle "absout" des individus qui par la violence visent à l'amélioration du bien-être et "condamne" des institutions dont la violence légitime apparaît disproportionnée ou exagérée.

Mais les codes ne sont pas statiques : ils changent avec les valeurs sociales. La télévision peut ainsi anticiper le changement des codes, élargir les marges de tolérance et de légitimité à l'égard de certaines conduites ou, au contraire, restreindre la permissivité dans d'autres cas. En tout état de cause, les codes légaux eux-mêmes sont également l'objet d'interprétations, tant et si bien qu'à cette échelle aussi l'imposition des sanctions et la justification de la violence peuvent varier.

Bibliographie

- BANDURA A., 2001, "Social Cognitive Theory of Mass Communications", in BRYAN J., ZILMAN D., Eds, *Media effects : Advances in Theory and Research* (2d 00.), Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum, pp.121-153.
- BERGER J., RIDGEWAY eL., FISEK M.H., NORMAN RZ., 1998, "The Legitimation and Delegitimation of the Power and Prestige Orders", *American Sociological Review*, 63, pp.379-405.
- Centre Supérieur de L'Audiovisuel (CSA), 1995, *Enquête sur la représentation de la violence dans la fiction à la télévision en France : une semaine de programmes de fiction examinés à la loupe*, Paris, CSA.
- COOPER ep., ROTER D.L., LANGLIEB A.M., 2000, "Using Entertainment Television to Build a Context for Prevention News Stories", *Preventive medicine*, 31, 3, pp.225-231.
- DAVIS L., 1990, "The Articulation of Difference: White Preoccupation with the Question of Whether there are Racially linked Genetic Differences Between Male Athletes, Drawing on the NBC TV Program 'Black Athletes', Fact and Fiction", *Sociology of Sports journal*, 7, 2, pp.179-187.
- DORNBUSCH S.M., SCOTT "W:R., 1975, *Evaluations and the Exercise of Authority*, San Francisco, Jossey-Bass.
- FERNÁNDEZ VILLANUEVA e, DOMÍNGUEZ BILBAO R., REVILLA J. e, ANAGNOSTOU A., 2004, "Formas de legitimación de la violencia en televisión", *Política y Sociedad*, 41,1, pp.183-199.
- FERNÁNDEZ VILLANUEVA e, DOMÍNGUEZ BILBAO R., REVILLA J. e, ANAGNOSTOU A., 2006, "Broadcasting of Violence on Spanish Television : A Quantitative Panorama", *Aggressive Behaviour*, 32,2, pp.137-145.
- GUNTER B., HARRISON J., 1998, *Violence on Television. An Analysis of Amount, Nature, Location and Origin of Violence in British Programmes*, London, Routledge.
- PENALVA e, 2002, "El tratamiento de la violencia en los medios de comunicación", *Alternativas. Cuadernos de Trabajo Social*, 10, pp.395-412.
- POLLOCK T.G., RINDOVA V. P., 2001, "Media Legitimation Effects in the Market for Initial Public Offerings", *Academy of Management journal*, 46, pp.631-642.
- WAKEMAN M., ORLEANS M., 1998, "A Party for Elle's Coming Out: the Mediated and Situated Reflexive Legitimation of Lesbian Identity", Paper presented at ASA Meeting.
- WALKER HA., ZELDITCH M., 1993, "Power; Legitimacy and Stability of Authority : A Theoretical Research Program", in BERGER J., ZELDITCH M., Eds., *Theoretical Research Programs : Studies in the Growth of Theory*, pp.364-381, Stanford, Stanford University.
- WEATHERALL A., 1998, "Women and Men in Language : An Analysis of Seminatualistic Person Descriptions", *Human Communication Research*, 25, pp.275-292.